

DÉCISION DU MAIRE

D.M. N°2024-96

CONSULTATION POUR UNE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE LA PISCINE AQUA'MAUGES SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE BEAUPREAU

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU la délibération n° 20-05-08 du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa n°4 «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 750 000 € HT euros par marché ou par accord-cadre » ;

Un diagnostic a été établi sur la piscine municipale Aqua'Mauges qui fait ressortir la nécessité de réhabiliter les équipements techniques.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de se faire assister d'un maître d'œuvre pour :

- définir l'organisation des travaux en site occupé, selon un phasage permettant le maintien de l'activité de l'ensemble des fonctions de la piscine,
- préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises,
- assurer le suivi des travaux ;

Considérant qu'il faut maintenant lancer une consultation en procédure adaptée pour les missions de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des équipements techniques de la piscine Aqua'Mauges, avec un montant prévisionnel de travaux estimé à 350 000.00€ HT ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} – De lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre sur ces travaux de réhabilitation des équipements techniques de la piscine Aqua'Mauges, l'enveloppe prévisionnelle de travaux étant estimée à 350 000.00€ HT.

ARTICLE 2 – De signer le marché avec le prestataire qui sera choisi par la commission d'achat en procédure adaptée, les avenants ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur général des services et la responsable du service de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

Ampliation sera adressée à Monsieur le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 20 mars 2024

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges

